



# Moulin à Vent Georges-Lévy Ernest-Renan

## Compte-rendu de la permanence du 14 janvier 2020

### Participants :

**Président** : M. Hamdiatou NDIAYE

**Correspondant territoire** : M. Laurent BOSETTI (excusé)

**Invitée** : Mme Chantal SECOND, Direction Cadre de Vie

**Délégués** : 7

BOUDOUKHA Nordine

GUIDONI Lucien

TAHIR Karim

CAVET Corinne

PERRE-THIVILLIER Josiane

URAN Henri

GADOUM Akli, excusé

PEYRE Noël

VILLARD Noëlle

**Nombre d'habitants** : 6

### Réponses aux questions précédentes

- Le Président du CdQ a demandé à la métropole de relancer le dossier de la personne qui a eu des difficultés lors des travaux du chauffage urbain et il lui a été conseillé de prendre attache avec un médiateur
- Éclairage de la bibliothèque : cette question a été transmise à la direction du Patrimoine
- Signalétique du bâtiment du Centre Social du Moulin à Vent : la demande a été transmise à la direction du Patrimoine
- Borne incendie rue G. Maranne : fuit toujours depuis deux mois. Cette question relève de la compétence de la Métropole
- Demande transmise du démontage de l'abri bus rue F. de Pressensé qui empêche la visibilité de l'auto-école
- Demande de poubelle supplémentaire rue G. Lévy : c'est en cours et elle sera installée devant le Centre Nautique Intercommunal. Le délai d'attente est d'un an
- Feu piéton angle Viviani / Pressensé : le problème a été réglé
- Le nid de poule rue Lévy existe toujours
- Les chicanes rue H. de Balzac n'ont pas été peintes en couleur blanche
- Les arbres du 26 rue Georges Lévy sont malades et n'ont pas encore été coupés malgré les branches qui tombent
- Problème de stationnement anarchique rue Pressensé : les verbalisations sont faites. Les photos sont prises grâce à la caméra et depuis une voiture. C'est un des axes les plus verbalisés de la ville
- Dépôt d'ordures accumulés entre le magasin exotique et la laverie : rien n'a été fait
- « La terrasse des amis » : voitures garées sur les trottoirs empêchant le passage des piétons. Des voitures ventouses sont toujours sur la rue G. Lévy pour cause de fourrières pleines. Une demande de démontage de la balustrade a été formulée. Il faudrait vérifier s'il y a une autorisation de débit de boisson. La municipalité enquête. L'établissement ne peut être fermé sans motif suffisant.
- Camionnette Renault trafic blanc, ayant déjà été identifiée en face du 25 rue Lévy : elle est ouverte et la Police Municipale va procéder à son enlèvement
- Les deux voitures rue G. Maranne signalées lors de la dernière réunion de quartier ont été enlevées
- Odeur de pain grillé lorsqu'il y a vent du sud rue H. de Balzac : Cela dure depuis 3-4 mois. Il faut les dates et les horaires à transmettre. Il faut se référer à la plateforme de signalement dédiée : <http://carto.air-rhonealpes.fr/>
- Secteur du Chêne Velin : rien de niveau concernant les deux familles qui occupent l'espace vert en friche. De plus, de plus en plus de personnes en profitent pour déverser des tas d'ordures (laine de verre, etc...). Une mise en demeure est à faire par la municipalité auprès des Boucheries André
- La plaque métallique devant le rocher de la rue G. Maranne est toujours bancale : c'est dangereux

## Compte-rendu de la discussion

### Espaces publics

- Avancement des travaux de la place Ennemond Romand présentés avec un plan à l'appui par la directrice du Cadre de Vie, Madame SECOND :
  - Sanitaires toujours au même endroit, cependant ils seront tournés pour ne pas gêner la perspective
  - La voie nord est en cours d'achèvement avec un stationnement en talon
  - 32 arbres ont été abattus soit parce qu'ils montraient des signes de faiblesse soit parce qu'ils étaient implantés sur une zone qui gênait la réalisation du projet. En effet, des cèdres qui étaient dans le square E. Romand et des platanes de la place le long de professeur Roux ont dû être enlevés pour permettre l'élargissement de la rue afin de réaliser la piste cyclable et le stationnement bilatéral.

Ce qui est important de retenir c'est qu'effectivement 32 arbres ont été abattus dont certains étaient en fin de vie mais que 78 nouveaux arbres vont être plantés (dont beaucoup d'arbres à fleurs) soit un solde positif de 46 arbres.
  - Travaux d'élargissement rue du Professeur Roux dès la semaine 4 : travail en demi chaussée
  - Ces travaux seront suivis de la deuxième partie avec la rue Renan, et en été la réalisation de l'aire de jeux centrale tout en maintenant l'utilisation du square avec une barrière provisoire. A partir de septembre / octobre 2020, il sera fermé.
  - Des bornes fontaines seront installées vers le nouveau square
  - Il n'y aura pas de passage surélevé rue professeur Roux, mais rue Renan au niveau du parvis de l'église.
  - Création d'une piste cyclable et stationnement rue Professeur Roux
  - Le marché du jeudi matin sera installé devant la mairie jusqu'en été
  - Les voies d'accès des pompiers seront maintenues
  - Mise en place de :
    - ✓ Protections (potelets) tout autour de la place, afin d'empêcher l'intrusion de véhicules
    - ✓ Station Vélo'V sur la place. Les délégués auraient souhaité une station de gonflage de vélos en plus.
    - ✓ Seule une borne sur 4 est équipée de ce dispositif
  - Il restera des emplacements sur la place pour y faire des animations : marché, brocante, ...
  - Fin des travaux été 2021
- Des visites d'avancement des travaux pourront être prévues cet été.

### Copropriété du Cervin : affichage et information des copropriétaires

- Les résidents sont tous d'accord sur le principe de fermeture du passage.

La régie est au courant et demande à être prévenue de tous les aménagements, car le passage est la propriété du Cervin sur lequel existe une servitude : procédure à mener en commun avec la municipalité. Cela devra être validé en assemblée générale des copropriétaires courant mai/juin 2020 depuis la rue du Professeur Roux à la rue Paul Verlaine (information du voisinage de la cité Mozart).
- Le cabinet d'infirmière a été fracturé et la pharmacie a été victime d'une tentative d'infraction.
- Régie César et Brutus : problème d'horaire de fermeture de la nouvelle boucherie qui reste ouverte très tard (22h-23h), engendrant des nuisances d'hygiène à l'arrière du bâtiment
- La difficulté est que la municipalité ne peut pas choisir le type de commerce qui peut s'installer. Elle donne l'autorisation d'ouverture des commerces et ne peut pas préempter :
  - ✓ Proposition de changement dans le règlement de copropriété : interdiction d'ouvrir un commerce de bouche
- Il existe 2 problèmes au Cervin : le passage et les ouvertures de commerces des commerces
  - ✓ Est-ce que le Président au Conseil de Quartier du moulin à vent peut consulter tous les dossiers des commerces afin de vérifier les horaires avec l' élu au commerce ?
  - ✓ Il faudrait traiter ce problème tout de suite et le passage après, puis faire intervenir la Police Municipale pour verbaliser.

### Sécurité

- Parc d'affaire du Moulin à Vent (33 av. Lévy) : signalement de personnes très étranges qui y circulent suite à la panne récurrente du portail
- Trafic qui passe par les rues Lévy, Professeur Roux et par SFR suite au grillage plié
- Stationnement anarchique rue Paul Verlaine : camions utilitaires garés sur le trottoir. Idem avec les voitures

à la cité Mozart. Il y a-t-il eu une étude de capacité de stationnement ? La situation a empiré avec les travaux ; les trottoirs de la cité appartiennent à Villogia.

- Avenue G. Lévy : les automobilistes grillent le feu quand ils viennent du périphérique
- Sté Pizziolo : son panneau est toujours sur la chaussée empêchant le stationnement.

### **Espaces verts**

- Une résidente demande que soit taillée la haie située angle rue Vaillant Couturier / rue sans nom en face de la station Vélo'V.

### **Environnement**

- Présence de bris de verre au 26-28 avenue Levy, il est urgent de les faire enlever pour la sécurité des piétons
- Malgré la présence de bacs à poubelles au Parc Club, il est constaté la présence de poubelles éventrées

### **Voirie**

- Poteau de nouveau au sol au niveau de la rue H. de Balzac et route de Vienne
- Angle Renan /Pressensé dangereux : pas de trottoir – encombrement
- Passage piéton rue Chêne Velin : où en est-on ?

## **Confirmation de la prochaine permanence**

**Mardi 11 février 2020 à 18h00**

**Salle Ernest Renan**

**44 rue Ernest Renan**